



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le 17/02/2026
ID : 081-218100766-20251219-DECISION25_25_B-DE



DÉCISION DU MAIRE N° 25 DU 19/12/2025

Bail commercial Local situé au 7, place Occitane

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant les conventions d'utilisation du local commercial situé au 7, place Occitane par Mme RABELLO PARIS Fernanda depuis le 1^{er} décembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Considérant que l'activité de Mme RABELLO PARIS Fernanda est pérenne ;

DECIDE

D'établir un bail commercial avec Mme RABELLO PARIS Fernanda pour l'utilisation du local situé au 7 place Occitane pour 9 ans à partir du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2034.

A Cuq-Toulza, le 19 décembre 2025.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

